



**Mairie de Saint-Savin**

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



## DECISION DU MAIRE

N° 006/2024

**Objet : Mission d'accompagnement en ressources humaines  
Signature d'un contrat de prestation de service avec Mme Nathalie CHIABODO**

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de solliciter le soutien administratif par un prestataire concernant la partie ressources humaines par interventions ciblées et successives de journées ou demies-journées en mairie,

Vu la proposition de prestation de service de Mme Nathalie CHIABODO

### DÉCIDE

Article 1 : De retenir l'offre de Mme Nathalie CHIABODO en date du 22 octobre 2022 et de signer un contrat de prestation de service pour une durée de 1 an et 1 mois renouvelable une fois pour un montant de 11 925 € T.T.C par an.

Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2024

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Saint-Savin, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble à compter de sa date de publication et dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la commune de Saint-Savin est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Savin, le 20 février 2024

Le Maire,

Fabien DURAND

